

INVESTISSEMENT

Pourquoi les PME peinent à financer leur développement

PDG de la société d'investissement et de gestion de patrimoine Brochard Finance basée à Strasbourg, Christophe Brochard, qui investit personnellement dans des entreprises alsaciennes, s'inquiète des difficultés de financement des PME.

Laurent Bodin

Manurhin, Poulailion... Nombreux sont les exemples de petites et moyennes entreprises performantes confrontées à un manque de trésorerie et, plus globalement, à des difficultés pour financer leurs projets de développement. La responsabilité en incombe d'abord à des banques de plus en plus frileuses. « Concernant le financement des entreprises, on est en train de vivre une révolution, tant au niveau des modalités de financements de ces entreprises, qu'au niveau des start-up créées. Ce qui rend la période d'autant plus sensible », analyse Christophe Brochard.



Christophe Brochard, PDG de Brochard Finance, souhaiterait voir émerger en France un véritable marché obligataire pour les PME.

Photo L'Alsace/Dominique Gutekunst

Selon le PDG de la société Brochard Finance basée à Strasbourg, « nous assistons à la fin du modèle de l'intermédiation bancaire qui voulait que les épargnants placent leur argent auprès des banques, charge à elles, ensuite, d'accorder, ou pas, les crédits. Aujourd'hui, nous sommes en train de nous passer des banques qui ne peuvent plus prêter, du fait de leur politique de "deleveraging", c'est-à-dire la diminution de leurs encours à risques. Pour les PME, la période est vraiment délicate. Presque seule, la BPI (Banque publique d'investissement) fait office de roue de secours d'un système bancaire qui fait ce qu'il peut. Mais elle ne peut pas tout faire. »

portefeuille (sous la forme de suivi de contrats d'assurance vie et de sélection de produits financiers) à travers un outil unique de sélection des fonds, et le financement de PME alsaciennes. Soit une centaine de clients et un chiffre d'affaires évoluant entre 300 000 € et 400 000 €.

« Investir implique une prise de risques »

« Mon credo, c'est qu'il faut réapprendre à investir. Jusqu'à la crise de 2008, pour l'épargnant, il n'y avait aucun souci à avoir un patrimoine composé seulement d'immobilier. Aujourd'hui, c'est terminé. Les marchés actions sont également très compliqués depuis 2001 au moins : jusque-là, il suffisait de ne pas bouger pour être sûr que les valeurs allaient progresser à moyen terme. Aujourd'hui, celui qui est resté en bourse depuis le début des années 2000 a perdu 30 % de son investissement. En outre, les placements sans risque, y compris les fonds en euros, ont des rendements très faibles, qui deviendront négatifs. Enfin, l'épargnant ne peut plus compter sur les incitations fiscales qui tendent à disparaître, détaille Christophe Brochard. Aussi, aujourd'hui, il ne peut plus faire l'économie d'une prise de risque. C'est le côté sain de l'affaire. »

Lui poursuit un but : « Permettre à chaque client ayant une optique

minoritaire des sociétés et miser sur le patron. « Dans les Trente Glorieuses, le patron était toujours remplaçable. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où des gens ayant créé une entreprise de dix salariés peuvent se retrouver en liquidation pour un besoin de financement temporaire de 20 000 €... Ce qui rend plus que nécessaire que les patrons s'adaptent à la réalité du monde d'aujourd'hui. »

« Pour un vrai marché obligataire des PME »

C'est dans ce cadre du club d'investisseurs que Christophe Brochard est devenu actionnaire de Manurhin. « La méthode est celle des petits pas. On investit au capital d'une entreprise puis de deux, puis de trois, afin de diversifier les risques. On applique la gestion de risques d'un portefeuille boursier à un portefeuille de PME que l'on se crée patiemment », indique le Strasbourgeois qui se dit impressionné par « l'incroyable terreau d'entrepreneurs alsaciens, que l'on retrouve jusqu'à Paris, et à l'international », tout en regrettant que « seules les sociétés du Cac aient accès aux marchés financiers, obligataires en particulier. Contrairement aux États-Unis où les marchés sont globalement accessibles à tous, y compris aux PME, il n'y a pas, en France, de marché pour emprunter par l'émission d'obligations. »

« Nous achetons ce que nous proposons à nos clients »

Ces petites et moyennes entreprises, Christophe Brochard y croit tellement qu'il a réuni une partie de sa clientèle dans un cercle d'actionnaires investissant dans des entreprises alsaciennes. « Ce sont des PME que j'ai sélectionnées et dans lesquels mes clients investissent. Comme moi d'ailleurs, puisque chez Brochard Finance on est aussi actionnaire individuel et on achète ce que l'on propose à nos clients », indique le chef d'entreprise qui, évidemment, « sélectionne des entreprises dont il pense que les perspectives sont prometteuses. Pour le coup, c'est une activité à risque. Je passe malheureusement ma vie à dire non à de nombreuses sollicitations, pour sécuriser les investissements de nos clients. »

Avec deux impératifs, qui sont pour lui une méthode d'investissements : être toujours actionnaire

ASSURANCE MALADIE

Le vote de protestation des frontaliers

Adrien Dentz

Pour exprimer le mécontentement face au traitement infligé en matière d'assurance maladie, le président du comité des frontaliers du Haut-Rhin (CDTF) Jean-Luc Johaneck a appelé ses 19 000 adhérents à voter nul aux prochaines élections régionales. Dans cette perspective, le CDTF a distribué à l'issue de son assemblée générale, réunie vendredi soir au Parc-Expo de Mulhouse, un bulletin de vote à l'effigie du samouraï, la mascotte guerrière du comité des frontaliers... « Ce bulletin de vote n'est pas plus nul que certaines décisions de notre exécutif », peut-on lire au dos du samouraï en guise de profession de foi.



Jean-Luc Johaneck, président du CDTF. Photo L'Alsace/Jean-François Frey

Qualifiant d'« aberration totale » la suppression du droit d'option pour le choix de l'assurance maladie, le CDTF a déposé devant le Conseil d'État un recours en annulation des deux décrets « scélérats » de mai 2014, mettant fin aux contrats d'assurance privée et instaurant l'obligation pour les frontaliers travaillant en Suisse d'adhérer au régime général (CMU) de l'assurance maladie française. L'arrêt du Conseil d'État est attendu pour fin 2015 ou début 2016. Selon le CDTF, cette affiliation obligatoire à la CMU entraîne un « important surcoût » pour les frontaliers. « Vous ne méritez pas le traitement qu'on vous inflige ! », a clamé Jean-Luc Johaneck devant ses troupes (plus de 3 000, selon les organisateurs).

« Acharnement fiscal »

Le tribunal fédéral suisse a volé au secours des frontaliers en jugeant, en mars dernier, que tous ceux qui n'avaient pas fait une demande formelle d'exemption à l'obligation de s'assurer dans le pays de travail pouvaient faire valoir leur droit d'option. De nombreux fron-

taliers ont alors fait une demande de radiation de la CMU pour rejoindre un assureur du système suisse Lamal. Depuis juillet, les demandes de radiation sont rejetées par la CPAM du Haut-Rhin suite à une consigne de la ministre de la Santé, Marisol Touraine, qui considère qu'une « décision juridictionnelle suisse ne peut pas produire d'effet direct en France ». Du coup, plusieurs milliers de frontaliers sont exposés à une double cotisation, en France et en Suisse, ce qui est contraire aux règles européennes. « La France doit respecter le droit communautaire », s'insurge le président du CDTF. Il dénonce un « acharnement fiscal » de la part du gouvernement. Cela se traduit, par ailleurs, par le versement rétroactif sur trois ans de la CSG-CRDS réclamé aux retraités polypensionnés, aux veuves et même aux héritiers des frontaliers. En réponse à une interpellation du député LR Jean-Luc Reitzer, la ministre de la Santé a reconnu qu'il ne pouvait pas y avoir double cotisation mais que c'est la Suisse qui devait revoir sa position. Le comité mixte Union européenne-Suisse a été saisi pour trouver une solution.

Le comité des frontaliers avait brandi son samouraï en bulletin de vote pour la dernière fois lors du référendum sur l'instauration du quinquennat présidentiel, le 24 septembre 2000.

ONF Un centre de formation lorrain occupé par des personnels inquiets pour son avenir

Des personnels de l'Office national des Forêts (ONF) occupent depuis mardi leur centre de formation de Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle) pour protester contre sa probable fermeture. « C'est une action non violente qu'on mène parce que le centre est affiché comme à vendre », a expliqué à l'AFP Philippe Berger, secrétaire général du Snupfen Solidaires, syndicat majoritaire auprès des fonctionnaires de l'ONF, à l'origine du mouvement. Le centre est occupé par une cinquantaine de personnes par jour, « qui se relayeront le plus longtemps possible ». « À travers ce centre, c'est la question de la formation forestière qui se pose car elle est mise à mal depuis quelques années », a-t-il ajouté. « Avec les enjeux qui vont s'ouvrir devant nous, comme le réchauffement climatique, on va avoir besoin de plus en plus de personnels bien formés techniquement », avance-t-il. Le syndicat s'inquiète aussi de l'avenir de la gestion des forêts domaniales à travers le projet de contrat entre l'État et l'ONF pour les années 2016-2020, qui doit être validé le 3 décembre prochain.

DERNIÈRES CABINES DISPONIBLES

FÊTEZ LA NOUVELLE ANNÉE EN CROISIÈRE

RÉVEILLON PROVENÇAL Réf.: LNA
dans la vallée du Rhône
Lyon - Arles - Avignon - Vienne - Lyon
5 jours - du 28/12/15 au 1/01/16
A partir de 749 € /pers.

TGV Strasbourg - Lyon A/R à partir de 190 €(1)

RÉVEILLON HOLLANDAIS Réf.: ACS
et dans la vallée du Rhin romantique
Strasbourg - Amsterdam - Nimègue - Cologne -
Koenigswinter - Rudesheim - Strasbourg
6 jours - du 28/12/15 au 2/01/16
A partir de 899 € /pers.

CROISI +
CROISIÈRES EN
PENSION COMPLÈTE
Soirée du réveillon
avec dîner gastronomique,
vins et coupe de Champagne
Une sélection de visites
facultatifs de choix

(1) Tarif au 23/11/2015 - sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

CroisiEurope
Les croisières, c'est notre métier
www.croisieurope.com

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :
Du lundi au vendredi : tél. 03 88 76 40 66
Week-end : tél. 03 88 76 21 97

Alsace²⁰
La chaîne Alsace

HOPLA TRIO

SAISON 2 EN EXCLUSIVITE
SUR ALSACE 20 !

LA SÉRIE
HUMORISTIQUE
100%
ALSACIENNE

2 ÉPISODES
CHAQUE JOUR
DU 1ER AU 8
DÉCEMBRE À 18H30